AVIS AUX PARISIENS,

Et Appel de toutes convocations d'États-Généroux où les Députés du troisieme Ordre ne seroient pas supérieurs aux deux autres.

Frivoles Parisiens ! vous courez aux Spectacles, aux Cafés, aux Jeux, quand la Monarchie est en danger, quand vos ennemis travaillent à appesantir vos chaînes, à vous rendre esclaves : vous restez dans une stupide inaction, quand vous devriez songer à vous défendre ! C'est en vain que des Ecrivains, enflammés de l'amour de la Patrie, soutiennent votre liberté chancelante : vous ne secondez point leurs généreux efforts : vous demeurez dans une froide indifférence. Voyez la Bretagne, la Guyenne, le Languedoc, le Dauphiné : le Peuple s'assemble, prend des délibérations pour se-

couer le joug qu'on voudroit lui împoſer, pour conſerver ſes droits : & vous qui devriez donner l'exemple aux Provinces, à peine vous entretenez-vous de la révolution qui ſe prépare : vous en faites vos amuſements ; vos jours ſe coulent dans une vie molle & efféminée. Lâches ! ſortez de cette honteuſe apathie, de cette inſenſibilité, qui devient criminelle ; élevez-vous contre le Clergé, la Nobleſſe, & la Magiſtrature, ligués enſemble ; ne ſouffrez pas qu'environ 600 mille hommes faſſent la loi à 24 millions. Entendez-vous le Clergé réclamer ſes immunités & ſes franchiſes ? la Noblesse ſes privileges ? la Magiſtrature ſes prérogatives ? comme s'il n'étoit pas honteux de parler de franchiſes, d'immunités, de priviléges, quand l'Etat a des beſoins, quand la majeure partie de la Nation eſt dans la miſere ! Rangez-vous autour du Roi ; formez un mur de ſéparation ; maintenez ſon autorité & l'indépendance de ſa Couronne. Ecoutez-moi :

Les troubles qui nous agitent ont déjà déchiré le Royaume.

Liſez la fin du regne de Louis XIII & les dix premieres années du regne de Louis



XIV. Le dérangement des Finances produisit la même fermentation dans les Grands & dans les Tribunaux, & amena la Guerre de la Fronde (1). Tout se ressemble; les hommes sont toujours les mêmes. Gaston, conduit par Puilaurens, jouoit le rôle de Philippe: Condé, celui de Conti: le Duc de Chabot tient lieu du Duc de Beaufort, Roi des Halles: d'Arles, du Cardinal de Retzs: Duval d'Epresmenil est le Broussel d'alors (2): & le petit Coigneux est le digne descendant du Président le Coigneux, qui étoit le plus hardi Frondeur de son temps [3].

Je ne puis m'arrêter sur cette époque de notre Histoire sans être frappé d'étonnement. Les Parlements déclament contre les acquits comptants, se plaignent de l'administratiou désastreuse d'Emeri: leurs clameurs le font renvoyer, comme elles ont

(1) Voyez les Mémoires de l'Avocat-Général Talon.

(2) Broussel demeuroit petite rue Saint-Landry; M. Duval d'Epresmenil, petite rue Bertin-Poirée.

(3) Le Président le Coigneux fut mis à la Bastille & sa Charge supprimée. Elle n'a jamais été rétablie.

fait renvoyer M. de Calonne. Ce ſuccès les enhardit : ils s'oppolent à la taxe des aiſés, comme ils ſe ſont oppoſés à l'Impôt Territorial. L'Hôtel-de-Ville eſt fermé ; tous les paiemens ſont arrêtés ; & peu s'en faut qu'ils ne le ſoient aujourd'hui. Les Magiſtrats s'aſſemblent continuellement ; les Princes & Pairs invités, tantôt s'y trouvent, tantôt ne s'y trouvent pas. La populace remplit le Palais ; ſa préſence encourage : on dicte des loix au Roi : on lui arrache une Déclaration contenant qu'il ne fera plus uſage de lettres de cachet ; ce n'eſt pas aſſez. Le premier Miniſtre & le Garde des Sceaux déplaiſent : l'un eſt obligé de fuir ; l'autre eſt remercié. La tête du Cardinal eſt miſe à prix ; & de nos jours n'a-t-on pas voulu faire le procès à ceux qui ont occupé les mêmes places, malgré que le Souverain eût impoſé ſilence ? Les eſprits s'échauffent de plus en plus. Le Roi quitte Paris. Le Parlement établit des impôts & leve des troupes. La guerre s'allume ; la bataille de Saint-Antoine ſe donne, le ſang coule.... &, au milieu de ces horreurs, ce Sénat ſi vanté, qui ne ceſſe de s'enorgueillir de ſon amour pour le Monarque traite d'é-

gal à égal avec lui, reçoit même l'Ambaſſadeur d'Eſpagne pour conclure la paix avec cette Puiſſance. (1)

Cependant les Peuples épuiſés commencent à reconnoître combien le Gouvernement d'un ſeul eſt préférable à une ariſtocratie de Magiſtrats; les Miniſtres ſi abhorrés reparoiſſent; on court au-devant d'eux; tout rentre dans le devoir; & Louis XIV fait déchirer les regiſtres qui renferment les preuves de nos funeſtes diviſions.

Voilà, Pariſiens, les événements dont nous ſommes menacés; & vous ne chercheriez pas à les prévenir? & vous ne vous joindriez pas à votre Roi pour le faire

---

(1) J'ai été révolté, en liſant dans le Réquiſitoire de M. Séguier, du 24 Septembre, que Louis XIII, à l'article de la mort, rappella les Magiſtrats qu'il avoit diſgraciés, & qu'à raiſon de cela on lui donna le ſurnom de Juſte. Oui, Louis XIII rappella les Magiſtrats qu'il avoit exilés; mais c'eſt parce qu'il leur pardonna. *Voyez les Mémoires de Talon.* Ils étoient donc coupables. C'eſt un acte de clémence, & non pas de juſtice rigoureuſe. Louis XIII pardonna, parce qu'en mourant il deſiroit que l'Etre Suprême lui pardonnât auſſi.

Louis XIII fut ſurnommé *le Juſte*, parce qu'il étoit né ſous le ſigne de la Balance.

triompher de la confédération formée contre lui & contre vous ?

Amis, les Princes du Sang ne font grands à mes yeux qu'autant qu'ils font les interpretes du Peuple ; qu'ils foutiennent l'autorité Royale ; leur éclat n'eft emprunté que de fes rayons.

Il en eft de même de ceux qui font élevés en dignités ; ils doivent être nos plus zélés défenfeurs, & non pas nos tyrans.

Ce feroit en vain, au furplus, qu'ils fe flatteroient de nous affervir, de fe fouftraire à la contribution des charges publiques. 2 ou 300 mille ne fubjugueront jamais 25 millions d'hommes. Uniffons-nous de cœur & de fentiments : puifque le Clergé, la Nobleffe & la Magiftrature, veulent faire corps à part, rompons toute communication avec eux. Citoyens, rappellez tous vos enfans qui font à leur fervice ! S'ils refufent d'obéir, lancez la foudre de l'exhérédation ; déclarez-les traîtres à la Patrie (1) : c'eft ici où vous devez montrer

(1) Pour l'accompliffement de cette mâle réfolution, je voudrois que cet Ecrit fût publié aux Prônes de toutes les Paroiffes.

toute votre énergie. Les Magiſtrats qui s'étoient arrogé la vérification des loix, qui avoient eu l'audace de ſe prétendre vos Repréſentants, ont abdiqué leurs erreurs, ont reconnu leur défaut de pouvoir : gardez-vous de leur confier cette précieuſe fonction; ils n'en ſeroient que plus arrogants; ils le ſont déjà aſſez; vous le ſavez, vous, malheureux plaideurs : comment vous accueillent-ils, quand vous êtes obligés de recourir à leur miniſtère ? comment la juſtice vous eſt-elle rendue ? N'avez-vous pas éprouvé cent fois ce que peut l'influence de la protection ? & ſi c'étoit contre un Grand, votre réclamation n'a-t-elle pas été étouffée. La rigueur des loix eſt pour les Citoyens; le Clergé, la Nobleſſe & la Magiſtrature ſe jouent de leur empire ; les Loix ſe taiſent pour eux : veillez vous-mêmes à leur établiſſement & à les faire exécuter; que les Tribunaux ſoient dorénavant compoſés des deux tiers au moins de vos membres ; que ce ſoit vous qui accordiez l'impôt, & non pas des Officiers héréditaires. Que les Offices de judicature ne donnent plus que la nobleſſe perſonnelle.

Mais le moment n'eſt pas encore arrivé, de vous propoſer toutes les autres réformes qui doivent opérer votre ſoulagement, & régénérer la Nation Françaiſe : vous devez à préſent vous occuper de vos Repréſentants aux Etats-Généraux.

Vous ne pouvez être repréſentés légalement aux Etats - Généraux, qu'autant que vos Députés ſeront en raiſon de votre population. Il ſeroit abſurde que le Clergé, la Nobleſſe & la Magiſtrature, qui ne ſont pas enſemble 600 mille hommes, euſſent autant de Députés que 24 millions ; il ſeroit abſurde que ces trois Ordres, qui ne ſupportent pas un demi-quart des charges publiques, ſe trouvaſſent à égalité contre un Corps qui paie les ſept-huitiemes ; vos Repréſentants doivent être au moins ſept fois ſupérieurs en nombre aux Repréſentants des deux autres Ordres : inſiſtez donc pour obtenir cette proportion ; avertiſſez les Notables de votre claſſe, de faire connoître votre vœu, de s'oppoſer à toute réſolution qui pourroit être contraire ; d'en proteſter de nullité, & de déclarer que ſi vos Députés n'ont pas la prépondérance, vous

n'en enverrez point aux Etats-Généraux.

Pour moi, je me rends appellant d'avance de toute décision quelconque qui ne seroit pas conforme à ce principe immuable : *Les Représentants doivent être en raison des Représentés.* Donc vingt-quatre millions doivent avoir plus de Députés que six cents mille. Je m'en rends appellant, parce qu'elle seroit souverainement injuste, & par cela seul, frappée d'une illégalité radicale.

Français, ne vous laissez point éblouir par les Arrêts du Parlement. Il sont en contradiction avec lui-même. Il veut que les prochains Etats-Généraux soient convoqués comme en 1614, parce que, dit-il, ce sont ceux qui lui paroissent les plus régulierement convoqués. Peut-on en imposer avec autant d'impudence! J'ouvre ses registres; & qu'est-ce que je vois? Je vois qu'en 1615 *il protesta* de nullité contre les Etats-Généraux de 1614, soutint leur illégalité, parce qu'ils avoient été convoqués par lettre ministérielle.

Pourquoi donc le Parlement tient-il un

autre langage ? Pourquoi veut-il qu'on prenne pour modele ceux de 1614 ? Connoiſſez l'aſtuce : c'eſt qu'aux Etats-Généraux de 1614, tous les Députés étoient Nobles ou Magiſtrats ; c'eſt que toutes les Villes n'envoyerent point de Députés ; c'eſt qu'en un mot, le troiſieme Ordre étoit à la merci des deux autres. Quand je réfléchis après cela ſur le motif ſecret qui anime les Parlements ; quand je conſidere qu'ils ne cherchent qu'à ſe rendre maîtres des Délibérations, à dominer dans l'Aſſemblée, certes, il m'eſt impoſſible de réſiſter à un mouvement d'indignation ; certes, je ne puis croire que mon Roi ſoit aſſez peu jaloux de ſon autorité, & des droits de ſon Peuple, pour ne pas réprimer des entrepriſes auſſi téméraires. Peuples, ſongez au fardeau que vous portez. Regardez autour de vous les Palais, les Châteaux conſtruits avec vos ſueurs & vos larmes ; ces routes que vous avez frayées, retentiſſent encore de vos gémiſſements. Comparez votre ſituation avec la ſituation de ces Prélats, de ces Bénéficiers, de ces Grands, de ces Sénateurs. Que recevez-vous d'eux, pour tous les bienfaits dont vous les comblez, pour tous les reſpects

que vous leur rendez ? le mépris. Ils vous appellent canailles ! Faites voir que la canaille eſt celle qui vit à vos dépens, & qui s'engraiſſe de vos travaux.

F I N.